

ARRETÉ

AR_2022_16

PERMIS ECHAFAUDER

Le Maire de la commune de CHEVRAINVILLIERS,

Vu la demande formulée par Monsieur DA COSTA Joaquim

DEMANDE l'autorisation d'échafauder au 3bis rue de Milly - Verteau en vue d'effectuer des travaux de réfection de toiture.

Vu le Code de l'urbanisme et de l'habitation,

Vu l'avis favorable avec réserve de l'Agence Routière Départementale de Moret - Veneux les Sablons du 26 juillet 2022,

ARRETE

- Article 1:** Monsieur DA COSTA Joaquim est autorisé à échafauder en vue des travaux de réfection de toiture au 3bis rue de Milly - Verteau, à compter du 05 septembre et jusqu'au 30 septembre à la condition de respecter les réserves décrites dans les articles suivants.
- Article 2 :** Les travaux devront être établis de façon à laisser le libre passage pour les piétons. Il ne devra y avoir, en aucun cas, occupation de la chaussée, même temporaire. Des panneaux «TRAVAUX» seront placés à 30 mètres de part et d'autre du chantier
- Article 3 :** La fabrication du mortier sur la voie publique est interdite.
- Article 4 :** Les dépôts de matériaux devront être déposés de manière à ne pas entraver l'écoulement des eaux sur la voie publique.
- Article 5 :** En aucun cas, la circulation des véhicules ne sera entravée par les travaux.
- Article 6:** L'échafaudage devra être éclairé la nuit pendant toute la durée des travaux.

Le Maire,
Benoit OUDIN



Le 28/07/2022

Pour extrait certifié conforme